



Commission économique pour l'Europe**Comité de la coopération et de l'intégration économiques****Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité****Troisième réunion**

Genève, 25 et 26 mars 2010

**Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité sur sa troisième réunion****I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa troisième réunion les 25 et 26 mars 2010. Une cinquantaine d'experts représentant des organismes publics, des établissements universitaires et le secteur privé de 24 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) y ont participé, de même que des représentants d'organisations et d'institutions internationales.

**II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1
de l'ordre du jour)**

2. L'ordre du jour provisoire (ECE/CECI/ICP/2010/1) a été adopté.

3. L'Équipe a élu M. Dominique Foray (École polytechnique fédérale de Lausanne, Suisse) et M^{me} Liudmyla Musina (Conseillère auprès du Ministre de l'économie, Ukraine) Vice-Présidents. Elle a pris note du fait que M. Yuri Poluneev, Président de l'International Management Institute et Président du Conseil de la compétitivité d'Ukraine, n'était plus en mesure d'être membre actif du Bureau en raison de ses autres engagements et l'a déchargé de ses fonctions de vice-président. L'Équipe a exprimé sa gratitude à M. Poluneev pour les services rendus au Bureau. En l'absence du Président de l'Équipe, M^{me} Musina a présidé la troisième réunion.

III. Débat de fond (point 2 de l'ordre du jour)

4. Ce débat s'est déroulé sous la forme d'un séminaire de politique appliquée consacré aux moyens d'action et aux mesures concrètes permettant de promouvoir l'innovation dans le secteur des services. Ce séminaire visait à susciter un débat d'orientation et un partage

d'expériences pratiques entre responsables politiques, spécialistes, universitaires et autres experts.

5. Les discussions ont été organisées en trois séances de travail, où plusieurs experts ont présenté des exposés. Le séminaire de politique appliquée était animé par un représentant du programme «Technologie, innovation et entrepreneuriat» des National Academies (États-Unis). Les trois grands domaines ci-après ont été examinés:

- a) Les concepts, l'évaluation et les problèmes de politique générale concernant la promotion de l'innovation dans le secteur des services;
- b) Les expériences faites par les pouvoirs publics de différents pays;
- c) Les perspectives et les problèmes de certains sous-secteurs en matière commerciale.

6. Les participants se sont accordés à reconnaître que les services jouaient un grand rôle dans l'économie du savoir. Les services à forte intensité de connaissances pouvaient en effet nettement contribuer à augmenter la productivité et à favoriser l'innovation dans d'autres secteurs. Or les politiques d'innovation étaient insuffisamment développées dans le domaine des services. Dans les pays en transition, il pouvait être très difficile de remédier au désintérêt relatif pour les services constaté dans les politiques d'innovation traditionnelles. Il fallait sensibiliser tous les acteurs intéressés à l'importance des services comme moteurs de la croissance et cesser de privilégier uniquement les aspects technologiques.

7. L'attention a été appelée sur certaines caractéristiques de l'innovation dans le secteur des services, à savoir:

- a) Une moindre dépendance à l'égard des travaux de recherche-développement (R-D);
- b) L'importance des formes non technologiques d'innovation, notamment des aspects liés à l'organisation et à la commercialisation et l'élaboration de nouveaux modèles économiques;
- c) Le rôle crucial de la demande et des relations avec les utilisateurs pour orienter l'innovation;
- d) Les délais parfois très courts de commercialisation des services innovants;
- e) Le caractère complémentaire de l'innovation dans les services par rapport à l'innovation dans le secteur manufacturier s'agissant d'élaborer des propositions commerciales productives, la distinction entre ces deux secteurs ne cessant de s'atténuer;
- f) La nature cumulative des changements associés à l'innovation dans les services;
- g) La contribution des compétences et de la formation permanente à l'innovation.

8. Mesurer l'innovation dans le secteur des services posait des problèmes particuliers, en raison de l'importance de ses formes non technologiques et de l'insuffisance des données. L'évaluation des effets de l'innovation était particulièrement difficile. Les tentatives faites pour rendre compte de l'innovation dans le secteur des services en s'appuyant sur des indices précis n'avaient eu qu'un succès mitigé. Il n'était pas facile de faire le point de la recherche-développement dans ce secteur en raison de son caractère décentralisé et de l'inadéquation des concepts utilisés. Ces difficultés nuisaient à l'efficacité des programmes publics en faveur de la R-D.

9. Plusieurs exposés ont porté sur des expériences faites en matière d'innovation dans des États membres de la CEE, à savoir:

a) L'évaluation du système de chèques énergie pour accélérer l'innovation dans les services liés au secteur des énergies renouvelables en France;

b) Les diverses activités menées par l'agence finlandaise de promotion de l'innovation TEKES dans le secteur des services, notamment les politiques et les stratégies d'innovation, et des programmes et projets en faveur de l'innovation;

c) Les principales caractéristiques des initiatives allemandes, «Innovation dans le secteur des services» et «Plan d'action services 2020», intégrées dans la stratégie nationale de promotion de l'innovation;

d) Un certain nombre de programmes d'innovation dans le secteur tertiaire aux Pays-Bas, consacrés à la fois aux services innovants, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à la logistique et aux chaînes d'approvisionnement;

e) Les caractéristiques du secteur des services au Portugal et la création d'institutions publiques et d'interfaces destinées à encourager l'innovation;

f) Divers projets réalisés par l'agence suédoise de promotion de l'innovation VINNOVA, dont un nouveau modèle de développement de services axé sur les besoins des utilisateurs, un modèle d'innovation en matière de services et un projet de développement du secteur des transports également centré sur les besoins des usagers.

10. Les participants ont aussi examiné la notion d'«économie créative», la contribution positive qu'elle pouvait apporter à l'innovation et à la croissance, ses liens avec l'aménagement du territoire, la technologie, le commerce et l'entrepreneuriat, ainsi que les problèmes qui se posaient en matière d'action publique, vu la complexité et l'hétérogénéité de ce domaine d'activité.

11. Les membres de l'Équipe et d'autres experts ont réfléchi à la justification et à la raison d'être de politiques d'innovation centrées sur le secteur des services et à la manière de les intégrer dans des politiques d'innovation plus larges afin de favoriser les synergies. L'importance des mesures prises dans d'autres domaines, tels ceux de la concurrence, de la réglementation, du commerce et de l'éducation, a aussi été soulignée.

12. Il a été noté que les caractéristiques et les priorités nationales seraient déterminantes dans le choix de telle ou telle initiative, voire des sous-secteurs visés. Vu l'hétérogénéité du secteur des services, certains sous-secteurs auraient sans doute besoin de conditions particulières pour se développer et prospérer. L'aide à l'innovation dans les services pouvait intervenir à différents niveaux et dans différents domaines: la capacité d'innovation de l'entreprise, l'environnement économique d'un sous-secteur ou les conditions générales du marché, y compris sur des questions comme la protection des consommateurs ou la normalisation.

13. Les participants se sont accordés à penser que l'innovation dans le secteur des services nécessitait la mobilisation et la coordination de tous les acteurs intéressés. La prise en considération des interactions entre les différents types d'activité facilitait l'adoption d'une approche stratégique de l'innovation. La conception et la mise en œuvre des mesures publiques bénéficiaient de l'apprentissage par la pratique. L'échange de données d'expérience, y compris au niveau international, était d'autant plus important que les informations dans ce domaine étaient encore peu nombreuses.

14. L'animateur a remercié les intervenants et a salué les efforts déployés par le secrétariat pour organiser le séminaire. Il a encouragé les membres de l'Équipe à tirer parti des résultats des échanges de vues et du matériel distribué dans leurs futures activités.

IV. Examen des travaux accomplis depuis la deuxième réunion (point 3 de l'ordre du jour)

15. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des travaux accomplis en 2008 et 2009, parmi lesquels la réalisation d'une publication de fond, la présentation d'un document directif au Comité de la coopération et de l'intégration économiques, et des contributions à diverses conférences et à d'autres activités de renforcement des capacités:

a) Examen comparatif «Améliorer la capacité d'innovation des entreprises. Moyens d'action et mesures concrètes» (ECE/CECI/8);

b) Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation (ECE/CECI/2008/3);

c) Contribution à la Conférence internationale sur le thème «Un développement fondé sur le savoir», tenue à Minsk (Biélorus) du 10 au 12 juin 2009 (ECE/CECI/CONF.5/2);

d) Contribution à la Conférence internationale sur la promotion de projets d'entreprise fondés sur l'innovation dans la région de la CEE, tenue à Genève les 28 et 29 septembre 2009 (ECE/CECI/2009/2);

e) Contribution au Séminaire régional de renforcement des capacités sur le financement des entreprises innovantes, la commercialisation de la propriété intellectuelle et les partenariats public-privé, organisé à Bichkek (Kirghizistan) les 10 et 11 novembre 2009.

16. Le programme de travail du Comité pour 2009-2010 (ECE/CECI/2008/2) prévoit l'élaboration d'outils pédagogiques et de modules de formation sur la base de documents normatifs à caractère directif approuvés par le Comité, en vue de les utiliser dans le cadre de séminaires de renforcement des capacités et de cours de formation. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des progrès réalisés dans l'élaboration de modules de formation visant à promouvoir les projets d'entreprise et la croissance des nouvelles entreprises innovantes, ainsi que dans le domaine connexe du financement du développement de l'innovation. Ces modules pouvaient servir à la fois à des activités d'autoformation avec l'aide d'un logiciel approprié, et à des cours traditionnels donnés par un formateur.

17. À sa dernière session, le Comité a proposé d'adopter une approche intégrée dans le cadre de certaines activités à caractère directif ou de renforcement des capacités en traitant de questions et de thèmes spécifiques recoupant plusieurs domaines d'intervention. Le secrétariat a aussi brièvement présenté des activités intégrées couvrant d'autres domaines thématiques, tels que:

a) L'entreprenariat et le développement des entreprises;

b) Le financement du développement de l'innovation;

c) La commercialisation et la protection des droits de propriété intellectuelle.

18. La Présidente de la réunion a fait observer que l'Équipe était satisfaite des progrès réalisés à ce jour dans l'exécution du programme de travail et a souligné l'utilité du matériel produit grâce aux efforts collectifs de ses membres.

V. Réalisation des travaux prévus pour 2010 (point 4 de l'ordre du jour)

19. Conformément au programme de travail du Comité pour 2009-2010 (ECE/CECI/2008/2), l'Équipe est censée contribuer à l'élaboration du document consacré aux options pour la promotion de l'innovation dans le secteur des services, qui sera soumis pour examen à la cinquième session du Comité prévue du 1^{er} au 3 décembre 2010. Ce document sera fondé sur les principales conclusions du séminaire de politique appliquée consacré à la promotion de l'innovation dans le secteur des services.

20. Les participants sont convenus que le secrétariat en établirait un avant-projet qui serait étoffé et approfondi dans le cadre de consultations avec des membres de l'Équipe et d'autres experts. Pour respecter les délais de présentation du document en prévision de la cinquième session du Comité, l'avant-projet serait établi avant la fin du mois de juin. Après réception des observations des membres de l'Équipe, un deuxième projet serait distribué avant la fin du mois de juillet.

21. L'Équipe s'est dite favorable à l'élaboration d'une publication de fond sur la promotion de l'innovation dans le secteur des services, s'appuyant sur les contributions des experts ayant participé au séminaire de politique appliquée et d'autres acteurs intéressés, sous réserve qu'un nombre suffisant de personnes s'y impliquent. Elle a invité le secrétariat à étudier activement cette possibilité et à fournir l'appui logistique et rédactionnel nécessaire à la publication. D'autres types de contributions écrites, par exemple de brèves notes d'orientation, pouvaient également être envisagés.

22. La Présidente de la réunion a invité les membres de l'Équipe à participer activement à l'élaboration du document directif demandé et à une éventuelle publication sur le sujet. Elle a noté que la diffusion des résultats des travaux collectifs de l'Équipe était très importante pour renforcer l'impact de ses activités et a préconisé le recours à d'autres moyens de diffusion à cette fin.

VI. Activités de renforcement des capacités (point 5 de l'ordre du jour)

23. Le secrétariat a informé les participants des activités de renforcement des capacités et de conseil qui devaient être réalisées en 2010, en collaboration avec d'autres équipes de spécialistes et réseaux d'experts, notamment:

a) La Conférence internationale sur les politiques visant à remédier aux difficultés de financement et de développement des entreprises innovantes à forte croissance, qui se tiendrait à Helsinki (Finlande) du 2 au 4 juin 2010 (ECE/CECI/CONF.7/1);

b) Une réunion internationale de renforcement des capacités sur le respect des droits de propriété intellectuelle et la gestion intellectuelle dans le domaine de l'innovation ouverte, qui se tiendrait à Moscou du 6 au 8 octobre 2010;

c) Une contribution à la cinquième foire de Kazan sur le capital-risque, qui se tiendrait à Kazan (République du Tatarstan, Fédération de Russie) le 23 avril 2010;

d) Une contribution au troisième Forum économique d'Astana, qui se tiendrait à Astana (République du Kazakhstan) les 1^{er} et 2 juillet 2010.

VII. Programme de travail futur (point 6 de l'ordre du jour)

24. La Présidente de la réunion a noté qu'à sa quatrième session (28-30 septembre 2009), le Comité avait fait état de la nécessité de commencer les travaux préparatoires destinés à faire coïncider son programme de travail avec le prochain cycle de programmation et avait invité les équipes de spécialistes à formuler des propositions concernant leurs futurs travaux à leurs prochaines réunions en 2010 et à les lui présenter à sa cinquième session, prévue du 1^{er} au 3 décembre 2010.

25. Le secrétariat a informé les participants des résultats des consultations tenues avec le Bureau de l'Équipe et avec d'autres parties prenantes afin de recenser les principales questions liées à l'orientation que pourraient prendre les travaux durant le prochain cycle de programmation.

26. Sur la base de ces consultations, un projet de cadre conceptuel applicable aux travaux ultérieurs de l'Équipe, figurant dans l'annexe I du présent rapport, a été soumis aux participants pour examen.

27. Outre les orientations thématiques présentées, qui ont été jugées très utiles, les participants ont proposé que d'autres thèmes soient également examinés, parmi lesquels:

- a) L'infrastructure d'innovation;
- b) La coopération internationale dans le domaine de l'innovation et les autres aspects internationaux du processus d'innovation;
- c) Les relations entre les établissements d'enseignement et instituts de recherche, les diverses branches d'activité et les pouvoirs publics (le «triangle de la connaissance»);
- d) L'innovation sociale;
- e) Le rôle des ressources humaines et de l'enseignement dans la promotion de l'innovation;
- f) L'innovation dans les services bancaires et financiers;
- g) L'innovation dans le secteur des soins de santé;
- h) L'innovation dans la fourniture des services publics.

28. Compte tenu du caractère spécialisé des travaux à réaliser, les participants ont souscrit à la proposition tendant à envisager de créer des groupes de travail chargés de sujets précis ou de tâches concrètes. Ces groupes de travail rendraient compte de leurs activités à l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et au Comité. Le représentant de la Sberbank, établissement financier de la Fédération de Russie, a proposé de créer un groupe de travail sur l'innovation dans les services financiers.

29. Les participants ont suggéré qu'à l'avenir les publications comprennent des examens comparatifs, des notes d'orientation sur des sujets précis et des documents pédagogiques destinés aux futures activités de renforcement des capacités. Les contributions individuelles à certaines publications de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité seraient encouragées.

30. Le secrétariat a informé les participants des consultations préliminaires concernant la réalisation des Études de performance en matière d'innovation au niveau national, qui pourraient constituer une nouvelle orientation pour les futurs travaux de l'Équipe. Ces études seraient réalisées par un groupe d'experts nationaux et internationaux réuni par la CEE en concertation avec les autorités nationales. L'objectif de chaque étude était d'identifier les actions gouvernementales visant à stimuler l'innovation, à renforcer les

capacités d'innovation et à améliorer l'efficacité du système national d'innovation. On trouvera à l'annexe II des renseignements plus détaillés sur la notion d'étude de performance en matière d'innovation au niveau national ainsi que sur les différentes étapes de sa préparation.

31. Les participants sont convenus de la pertinence et de l'utilité de ces études, qui porteraient sur les pays en transition n'ayant pas encore fait l'objet d'examen de ce type. Le secrétariat a été invité à rechercher des formes de collaboration avec d'autres organisations internationales qui permettent de profiter des compétences existantes et de parvenir à une communauté de vues sur les notions utilisées.

32. Le représentant biélorusse a informé les participants que son gouvernement appuyait résolument la réalisation d'une Étude de performance en matière d'innovation en République du Bélarus et qu'il était disposé à mettre tout en œuvre pour en faciliter l'exécution. L'étude et les recommandations auxquelles elle donnerait lieu apporteraient une contribution positive au potentiel d'innovation du pays et à son intégration dans l'économie mondiale.

33. Le secrétariat a informé les participants des progrès appréciables qui avaient déjà été réalisés dans la mobilisation d'appuis financiers extrabudgétaires et la mise en place des conditions logistiques nécessaires à la réalisation de cette première étude pilote; il a remercié le Gouvernement biélorusse de son soutien.

34. Les représentants d'Israël et de l'Ukraine ont fait savoir que leurs pays respectifs étaient disposés à accueillir des réunions et des séminaires organisés par l'Équipe durant le prochain cycle de programmation. Le secrétariat les a remerciés de ces invitations et s'est engagé à y donner suite en élaborant des propositions pour les activités futures de l'Équipe.

35. La Présidente de la réunion a remercié les participants pour les observations et les propositions à la fois utiles et pertinentes qu'ils avaient formulées au titre de l'examen du point 6 de l'ordre du jour. Les représentants sont convenus que le Bureau passerait en revue les conclusions du débat, sur lesquelles il s'appuierait pour établir, en concertation avec le secrétariat, des propositions concernant les activités futures de l'Équipe, à soumettre pour examen au Comité à sa cinquième session.

VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

36. La Présidente de la réunion a rappelé qu'à sa quatrième session, le Comité avait invité le secrétariat à passer en revue la composition des équipes de spécialistes et, en tant que de besoin, à prendre contact avec les États membres pour leur demander de désigner de nouveaux membres. Le secrétariat a fait savoir qu'un certain nombre d'experts avaient manifesté leur intérêt et qu'il avait pris contact avec d'autres personnes susceptibles d'apporter une contribution utile aux travaux de l'Équipe. Une liste élargie de membres avait été communiquée aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour information et pour qu'elles puissent éventuellement faire part de leurs objections.

37. Le secrétariat a signalé que la date de la quatrième réunion de l'Équipe dépendait de la décision du Comité relative au renouvellement du mandat de celle-ci et de l'adoption de son futur programme de travail. Les participants sont convenus que, si le mandat était renouvelé, la date serait fixée en concertation avec le Bureau après la cinquième session du Comité.

38. Il a été décidé que le secrétariat établirait le rapport de la réunion dans un délai de dix jours après la fin de celle-ci et que ce rapport serait examiné et adopté par les membres du Bureau au nom de l'Équipe. Il serait ensuite distribué à tous les membres de l'Équipe.

Annexe I

Activités futures de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité: projet de cadre conceptuel

I. Orientation thématique

Les travaux d'ordre directif pourraient s'organiser autour de thèmes précis s'inscrivant dans le cadre des politiques d'innovation et de compétitivité.

Parmi les domaines thématiques envisageables, il convient de mentionner:

- L'éco-innovation; l'innovation dans les technologies propres/sans incidence sur le climat;
- L'innovation au niveau régional (infranational); les aspects territoriaux des politiques d'innovation;
- L'innovation ouverte et l'innovation impulsée par les utilisateurs;
- L'innovation dans la fourniture des services publics;
- L'innovation et le développement durable;
- Les femmes dans l'économie du savoir; etc.

Les travaux sur chacun des thèmes seraient entrepris consécutivement. La structure thématique n'empêche pas la réalisation de travaux parallèles sur les politiques générales d'innovation et de compétitivité. Le choix des domaines thématiques et l'ordre dans lequel ils seront traités seront examinés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et par le Comité.

II. Groupes de travail

Les travaux sur les différents sujets seraient entrepris par des groupes d'experts disposant de l'expérience et des compétences voulues; ces groupes pourraient être constitués pour s'acquitter d'une tâche précise dans un délai donné. Les membres de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité seraient conviés à se joindre à ces groupes de travail, selon leurs intérêts professionnels. Au besoin, des experts extérieurs ayant une expérience et des compétences appropriées pourraient aussi être invités à en faire partie. Les groupes de travail pourront organiser des réunions ou des séminaires spécialisés sur les sujets dont ils traitent. Ils rendraient compte des résultats de leurs travaux à l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et au Comité.

III. Activités et réunions

En raison de la structure thématique des travaux, il faudrait organiser des réunions d'experts plus ciblées (séminaires, ateliers, etc.). Le contenu de ces réunions (exposés et débats) pourrait constituer la substance de publications thématiques éventuelles. Parallèlement, des conférences ouvertes à un plus large public pourraient être organisées (par exemple à l'occasion des sessions du Comité) pour présenter les résultats obtenus.

Diverses activités complémentaires seraient à prévoir, notamment des séminaires thématiques de renforcement des capacités axés sur les politiques à adopter et liés aux

résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes. Ils pourraient se dérouler dans le cadre de séminaires intégrés poursuivant les mêmes objectifs. Des activités de renforcement des capacités ciblées seraient aussi organisées pour appuyer la formation concernant les Études de performance en matière d'innovation au niveau national (voir ci-après). L'ampleur et la portée des activités de renforcement des capacités et des services de coopération technique dépendront des ressources extrabudgétaires disponibles.

IV. Résultats et publications

Le mode de fonctionnement global de l'Équipe de spécialistes visant à obtenir des résultats, tels que l'identification et la diffusion de bonnes pratiques en matière de politiques d'innovation et de compétitivité, la réalisation d'activités de renforcement des capacités et la fourniture d'autres services de coopération technique, serait préservé. On continuerait d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques dans le cadre des grands débats d'orientation et d'en rendre compte dans les publications de la CEE.

Une place plus large serait faite aux activités de renforcement des capacités et à d'autres services de coopération technique fondés sur les résultats des travaux directifs de l'Équipe de spécialistes. L'élaboration de documents pédagogiques et de modules de formation pour les activités de renforcement des capacités peut être considérée comme une production distincte de l'Équipe.

Le large éventail des thèmes à traiter se traduira sans doute par une plus grande diversification de certains des produits. Outre les examens comparatifs, les publications pourraient également inclure:

- Les Études de performance en matière d'innovation au niveau national (définies à l'annexe II);
- Des examens thématiques/sectoriels des politiques d'innovation et de compétitivité;
- Des notes d'orientation sur des sujets/problématiques spécifiques;
- Des supports et modules de formation destinés aux activités de renforcement des capacités.

Annexe II

Étude de performance en matière d'innovation au niveau national

L'Étude de performance en matière d'innovation au niveau national est un document directif qui a pour objectif d'apporter au gouvernement de l'État membre de la CEE concerné des conseils sur les mesures qu'il peut prendre pour stimuler l'innovation dans son pays, renforcer ses capacités d'innovation et améliorer l'efficacité générale du système national d'innovation.

L'Étude de performance en matière d'innovation est un service consultatif fondé sur la participation qui est fourni à la demande du gouvernement d'un État membre de la CEE (ci-après dénommé «autorités nationales»). L'Étude est élaborée par un groupe d'experts internationaux et nationaux des politiques d'innovation auxquels le secrétariat de la CEE fait appel en concertation avec les autorités nationales. Le contenu de l'Étude suit un plan convenu par le Groupe d'experts et les autorités nationales.

Dans la phase principale d'exécution, le Groupe d'experts réalise une évaluation sur le terrain de la performance du pays en matière d'innovation. Lors de cette évaluation, les autorités nationales apportent leur concours au Groupe d'experts en lui donnant accès à toutes les informations nationales nécessaires à l'Étude et en facilitant les consultations avec les partenaires qui s'occupent d'innovation au niveau national. Le Groupe d'experts communique aux autorités nationales ses conclusions sur la performance nationale en matière d'innovation et les examine avec elles.

Dans la phase suivante, le Groupe d'experts fait une synthèse de ses conclusions sur la performance du pays en matière d'innovation et propose des mesures susceptibles de stimuler l'innovation, de renforcer les capacités d'innovation et d'améliorer l'efficacité générale du système national d'innovation. Le projet de conclusions et les propositions quant aux mesures à prendre sont communiqués aux autorités nationales en vue de corriger les éventuelles imprécisions.

Les principales conclusions du rapport font ensuite l'objet d'une évaluation collégiale par des experts internationaux de premier plan n'ayant pas participé à la rédaction de l'Étude.

Les orientations et les mesures préconisées sont alors analysées à l'occasion d'une réunion entre les examinateurs indépendants, les membres du Groupe d'experts, les autorités nationales et d'autres experts de la CEE en vue de s'entendre sur les recommandations à formuler.

L'Étude de performance en matière d'innovation, qui contient les conclusions relatives aux activités d'innovation et les conseils pratiques prodigués en accord avec les autorités nationales, fait l'objet d'une publication officielle de la CEE. Celle-ci sera distribuée aux responsables de l'innovation au niveau national, à titre de référence, et pour qu'ils l'utilisent dans leurs activités futures; elle sera aussi largement diffusée au niveau international auprès des parties prenantes intéressées de la CEE.

Si le gouvernement de l'État membre concerné de la CEE le demande, les deux parties peuvent convenir de mesures de suivi communes. Celles-ci comprennent éventuellement des activités de renforcement des capacités centrées sur des problèmes particuliers identifiés pendant la réalisation de l'Étude. Elles peuvent aussi avoir pour objet d'évaluer l'application des recommandations résultant de l'Étude, les activités touchant

l'innovation engagées dans la période qui suit l'application des recommandations et les incidences des nouvelles mesures prises dans les domaines visés par l'Étude.

La réalisation d'une Étude de performance en matière d'innovation suppose la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires pour financer des missions sur le terrain et indemniser les experts extérieurs au secrétariat.
